

Programme : région Océan Indien  
Pour l'année : 2004

Fait le : 24-11-2003



## I - CONTEXTE

Le programme a pour cadre la région Océan Indien, et plus particulièrement Madagascar, l'Union des Comores et la république de Maurice. Au-delà des disparités de développement des pays, la lutte contre la pauvreté constitue une priorité pour les Gouvernements malgache, comorien et mauricien. Des programmes nationaux ont été lancés dès 2000, afin de faire reculer les situations de précarité sociale, et notamment celles vécues par les personnes handicapées et les populations vulnérables des quartiers défavorisés. Le programme régional proposé par Handicap International vise, d'une part, à améliorer la participation sociale des personnes handicapées et, d'autre part, à soutenir un processus de développement local urbain dans les villes de la région.

## II - HISTORIQUE

**Madagascar** : dans un premier temps, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux soins, par l'installation de services d'appareillage et de rééducation dans chaque province (1987-1993), et par la réhabilitation du Centre d'appareillage de Madagascar (1994-1995). A partir de 1996, les actions entreprises prennent en considération la problématique de l'intégration sociale des personnes handicapées et, notamment, de leur accès aux droits par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré. Depuis 1997, Handicap International a démarré un projet de développement local urbain à Antananarivo, à Toamasina, à Toliary et à Mahajanga.

**Comores** : 1987-1993, projet d'implantation de services d'appareillage et de rééducation dans les trois îles (Grande Comore – Anjouan – Mohéli).

**République de Maurice** : depuis 1999, amélioration de l'offre de services d'appareillage et appui aux associations proposant des activités en faveur des enfants handicapés.

## III - STRATEGIE

S'appuyant sur ses expériences, Handicap International s'est définitivement orientée vers une approche régionale pour favoriser l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées de manière transversale dans la région, suivant trois axes opérationnels :

- la consolidation des dispositifs juridiques en faveur des personnes handicapées ;
- le renforcement de l'offre de soins de réadaptation aux personnes handicapées ;
- le renforcement et la structuration du mouvement associatif pour le développement d'une offre de services de qualité.

La stratégie en développement local urbain consiste à mettre en concertation tous les acteurs de la ville (institutions, société civile, individus), afin de trouver des solutions pérennes améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

Ce travail est placé dans le cadre des politiques urbaines des municipalités concernées.

## **IV - DESCRIPTION DES ACTIONS**

### **Consolidation des dispositifs juridiques en faveur des personnes handicapées**

Un appui sera apporté aux collectifs nationaux associatifs pour le recensement et la diffusion de textes juridiques, ainsi qu'une étude sur la perception socioculturelle du handicap. A un niveau plus décentralisé, les unions provinciales et régionales seront accompagnées dans l'élaboration de plaidoyers thématiques autour des droits fondamentaux des personnes handicapées, et dans leur mise en œuvre. L'accent sera mis sur les actions de vulgarisation des droits, en appuyant notamment les campagnes de sensibilisation.

### **Renforcement de l'offre de soins aux personnes handicapées**

A Maurice, poursuite de l'appui au ministère de la Santé pour la restructuration de l'atelier national d'appareillage, par un renforcement des compétences du personnel.

A Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles, élaboration des termes de référence d'une étude sur les offres de soins aux personnes handicapées. Cette étude doit déboucher sur le renforcement de l'offre de soins.

A Madagascar, un chirurgien sera mis à la disposition d'une ONG italienne travaillant sur un projet de réduction des cas de filariose dans la région de Manakara. Une seconde activité consistera à étudier la faisabilité d'un projet plus large de prévention et de traitement des situations de handicap dues à la filariose.

### **Renforcement et structuration du mouvement associatif pour le développement d'une offre de services de qualité**

Ce volet portera sur la mise en place de programmes de formation visant, d'une part, à renforcer les capacités organisationnelles des associations et de leurs collectifs, et, d'autre part, à améliorer les services offerts, notamment en matière d'éducation adaptée.

### **Soutien au processus de développement local urbain**

Ce projet a quatre objectifs complémentaires :

- soutien à l'action collective (activités génératrices de revenus, bourses d'études) ;
- actions d'amélioration de l'environnement urbain (constructions) dans un cadre de politique urbaine citoyenne ;
- soutien aux organisations de la société civile afin de renforcer son rôle d'interlocuteur reconnu de la gestion urbaine ;
- lancement, au niveau des communes urbaines d'intervention et dans le cadre de la décennie en faveur des personnes en situation de handicap, d'une campagne d'information et de concertation sur les politiques municipales en faveur des personnes en situation de handicap.

## **V - PUBLIC CONCERNE**

### **Bénéficiaires**

Les personnes handicapées, estimées à 1,5 million dans la région ; 140 associations de personnes handicapées ; la population de 12 quartiers défavorisés d'Antananarivo, de Toamasina, de Toliary et de Mahajanga (Madagascar).

### **Partenaires**

Ministères de la Santé, des Affaires sociales, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

## **VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE**

### **Ressources humaines**

Personnel expatrié : 5 personnes ; personnel national : 69 personnes.

**Budget** : environ 900 000 euros.